

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS285

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« , d'une part, à la liste des délégués titulaires, d'autre part, »

les mots :

« à la liste des délégués titulaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel